

Conformément aux articles 15 et 17 de l'arrêté du 22 avril 1850,

ORDONNE :

La chambre de mise en accusation est composée ainsi qu'il suit :

MM. CHAPPE, capitaine d'infanterie, *président* ;  
RIGAUX, lieutenant d'artillerie, { *juges.*  
DUHAMEL, trésorier colonial, }

M. De Lassalle, commis de marine, est nommé juge d'instruction près ladite cour, en remplacement du juge de paix, qui remplira les fonctions de procureur impérial.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 juillet 1854.

Signé : PAGE.

---

N° 45. — *ORDRE* du 17 juillet 1854 portant nomination de juges  
assesseurs au tribunal criminel

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNE :

MM. VILLERS, pharmacien de 2<sup>e</sup> classe,  
CHASSÉRIAU, lieutenant d'infanterie,  
BELLAIS, négociant à Papeete,  
LAHARRAGUE, négociant à Papeete,

sont nommés juges assesseurs au tribunal criminel.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 juillet 1854.

Signé : PAGE.

---

*Mouvements et mutations.*

46. — M. Notkiewicz (Émile-Alexandre), lieutenant en second d'artillerie de marine, a été promu à un emploi de lieutenant en premier par décret impérial du 2 novembre 1853, rendu sur la proposition du Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies.

---

N° 47. — Par décret en date du 8 mars 1854, rendu sur le rapport du Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, ont été promus :

Au grade de lieutenant de vaisseau, MM. les enseignes de vais-